

Fonds structurels: un instrument pour le changement social

Les fonds structurels sont porteurs d'opportunités considérables pour les ONG qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les règlements européens portant sur les perspectives financières 2007-2013 ont été conçus de manière à faciliter la participation des ONG dans la mise en œuvre de programmes destinés aux groupes exclus.

EAPN pense que la nouvelle période de programmation reconnaîtra les ONG comme des partenaires sociaux à part entière et les aidera à participer à des activités de lutte contre la pauvreté aux niveaux national, régional et local. Il ne faut pas oublier que 78 millions de personnes dans l'UE vivent dans la pauvreté. Les fonds structurels ont déjà fait une différence et doivent continuer à jouer leur rôle.

Il existe une variété de mesures qui vont dans ce sens, que ce soit dans le FSE et le FEDER. EAPN s'engage à promouvoir la coopération entre les différentes parties prenantes afin d'assurer que les ONG qui travaillent avec et pour les groupes désavantagés aient accès aux fonds.

La nouvelle programmation nous pose aussi un certain nombre de défis, comme la disparition du programme EQUAL. Il est donc impératif de dresser un bilan des leçons apprises par le biais d'EQUAL afin de renforcer nos activités destinées aux groupes désavantagés.

Les ONG, avec leur riche mélange de compétences, de connaissances et d'expériences, doivent désormais s'« emparer » de toutes les opportunités offertes par la nouvelle programmation.

Les fonds structurels ne sont jamais limités à la seule question de l'argent. Ils sont surtout un instrument pour le changement social. Ils permettent la participation de la société civile et offrent la possibilité de développer de nouveaux modèles de mise en œuvre et de nouvelles priorités.

Claudia Taylor East – EAPN Malte

Présidente de la Task Force « Fonds structurels » d'EAPN

L'INCLUSION DANS LES FONDS STRUCTURELS 2007-2013

SOMMAIRE

L'inclusion dans les fonds structurels 2007-2013

- Fonds structurels 2007-2013: un impact sur la lutte contre l'exclusion ? **2**
- Liens utiles **2**
- Qu'en est-il du microcrédit? **3**
- L'accès des ONG aux Fonds : Une évolution chancelante ou des fondations qui tremblent ? **4**
- Dimension transnationale et inclusion sociale **4**
- Les fonds structurels en pratique **5**
- Quels types de projets peuvent être soutenus ? **5**
- Interview : Y a-t-il une vie après EQUAL? **6**
- EQUAL, c'était **6**

Nouvelles du Slovaquie

- La situation sociale en Slovaquie : le taux de chômage le plus élevé de l'UE **7**
- Coup de projecteur sur EAPN Slovaquie **7**
- La première conférence slovaque sur le sans-abrisme **8**

Fonds structurels 2007-2013: un impact sur la lutte contre l'exclusion?

Souvent présentés comme la plus grande réussite européenne et comme l'instrument de la solidarité, les fonds structurels étaient au centre du 50ème anniversaire de l'UE célébré en 2007. Cependant, alors que la période de programmation 2007-2013 entre dans sa phase opérationnelle, le moment est venu de dépasser l'auto-célébration, de tirer les leçons du passé et de faire de ces fonds un meilleur outil de lutte contre l'exclusion.

Un nouveau cadre pour le « fleuron européen »

Pour la période 2007-2013, la politique de cohésion s'est vue allouer 35,7% du budget total de l'UE (347,4 milliards d'euros) et son cadre a subi de grandes réformes afin de relever les défis posés par l'élargissement. Tout en se basant sur une démarche plus stratégique, en accordant davantage d'autonomie aux Etats membres, la nouvelle politique est axée sur trois objectifs principaux:

- La convergence (81,5% des fonds ciblent les régions dont le PIB par habitant se situe en deçà de 75 % de la moyenne communautaire);
- La compétitivité régionale et l'emploi (16%);
- La coopération territoriale en Europe (2.5%).

Ces objectifs doivent être réalisés principalement par le truchement du Fond Européen pour le Développement Régional (FEDER), le Fond Social Européen (FSE) et le Fond de Cohésion. Pour la première fois, une forte cohérence entre la politique de cohésion et la stratégie de Lisbonne est exigée et au moins 60% des fonds (dans les régions de convergence et 75% des fonds dans les régions de compétitivité) doivent être consacrés aux domaines relevant de la stratégie de Lisbonne. A cet égard, de nouveaux instruments financiers ont été mis au point afin d'appuyer la coopération avec les institutions financières ; il s'agit notamment de Jeremie qui offre une aide aux micro-entreprises et aux PME.

Aussi un outil contre l'exclusion...

Axé principalement sur les mesures relevant du marché du travail, le FSE, qui a vu le jour en 1957, a financé des projets susceptibles de remettre les personnes au travail tout en permettant une intégration plus large et une responsabilisation des groupes exclus. Cependant, les contributions du FSE et dans une large mesure, celles du FEDER,

sont allées au-delà en offrant un appui au renforcement des capacités des ONG sociales, aux initiatives relevant de l'économie sociale et à des démarches de création d'entreprises inclusives, etc.

Sur la période 2007-2013, environ 75 milliards d'euros seront alloués aux Etats membres et aux régions via le FSE, qui repose sur 5 thèmes prioritaires à l'image de la Stratégie européenne pour l'Emploi:

- adaptabilité des travailleurs;
- accès à l'emploi et insertion des demandeurs d'emploi et des « personnes inactives »;
- inclusion sociale des publics défavorisés;
- la mise en valeur du capital humain;
- la promotion des démarches basées sur le partenariat (y compris avec les partenaires sociaux et avec les ONG du niveau local et européen).

Pour les Etats membres se trouvant dans la « zone de convergence » (principalement ceux qui ont adhéré après 2004), il existe une autre priorité : le renforcement des capacités des services publics, des partenaires sociaux mais aussi des ONG. Nous ne devons pas manquer l'opportunité qui nous est offerte de consolider la société civile. Pour être efficace, cette dernière aura besoin de l'appui de démarches spécifiques élaborées conjointement avec le troisième secteur et visant à atteindre les groupes les plus exclus.

Comme le prouvent les thèmes prioritaires mentionnés ci-dessus, l'objectif du FSE s'inscrit parfaitement dans une tendance actuelle qui consiste à se focaliser sur « une approche axée sur la croissance et l'emploi » et où l'inclusion sociale semble subordonnée aux objectifs économiques et d'emploi. Néanmoins, l'expérience des membres d'EAPN montre que des évolutions positives sont apparues sur le terrain: le défi principal, pour la période 2007-2013, consistera à capitaliser

LIENS UTILES

Manuel d'EAPN sur les fonds structurels (2006) :

http://www.eapn.org/code/fr/publ_detail.asp?pk_id_content=1749

Institutions

Site web Inforegio: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

Liste des autorités de gestion: http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/authority/authority_fr.cfm

Fiche d'information sur les différents pays:

http://ec.europa.eu/regional_policy/atlas2007/fiche_index_fr.htm

Règlements pour les fonds structurels: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/newregl0713_fr.htm

Fonds social européen : http://ec.europa.eu/employment_social/esf/

URBACT (les villes) : <http://urbact.eu/fr/programme-urbact.html>

INTERREG (coopération interrégionale) :

<http://www.interreg4c.net/>

Jeremie (micro-finance) : http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jij/jeremie_en.htm

ONGs

Forum européen des personnes handicapées :

http://www.edf-feph.org/Page_Generale.asp?DocID=13854&thebloc=13858

CECODHAS (logement social) : <http://www.cecodhas.org/content/view/14/31/>

Les amis de la Terre/CEE Bankwatch :

<http://www.foeeurope.org/billions/index.htm>

WWF : http://www.panda.org/about_wwf/where_we_work/europe/what_we_do/epo/initiatives/regional_rural_dev/index.cfm

sur ces évolutions afin que les fonds utilisent pleinement leur potentiel dans la lutte contre l'exclusion.

Défis pour 2007-2013

La majorité des documents de programmation ayant déjà été adoptés, EAPN craint que l'occasion offerte de tirer les leçons des programmes passés ne soit pas saisie, notamment en matière d'inclusion.

Davantage de dépenses pour les mesures d'inclusion sociale – La nouvelle politique de cohésion rappelle l'importance de la dimension « inclusion sociale » des fonds structurels. Cependant, l'accent placé sur l'emploi, la compétitivité et la croissance pourrait empêcher l'apparition d'une approche qui tiendrait compte des causes profondes de la pauvreté. Les fonds devraient être un instrument au service de la réalisation des objectifs de la Méthode ouverte de coordination sur la protection sociale et l'inclusion sociale et la cohérence entre les deux processus devrait être renforcée.

Capitaliser sur le principe de partenariat consolidé – Pour la première fois, l'Article 11 du règlement des fonds structurels reconnaît explicitement le principe de partenariat avec les organisations de la société civile. Les Etats membres se doivent d'établir des partenariats dans le cadre du processus des fonds structurels. Cependant, la qualité du dialogue au moment de l'élaboration des documents de programmation a été inégale au sein de l'UE ; peu d'éléments indiquent que les leçons du passé aient été apprises et intégrées dans les prochaines étapes.

Fournir le cadre idéal permettant aux ONG d'accéder aux fonds – les ONG sociales sont confrontées à de nombreux obstacles lorsqu'elles souhaitent accéder aux fonds structurels: difficulté à utiliser les fonds dans le cadre de micro-projets, conditions financières mais également manque d'information, etc. Il existe des mécanismes destinés à aider les ONG à accéder aux fonds, notamment des formations et des plans financiers

spécifiques. Cependant, malgré la mention de ceux-ci dans le règlement des fonds structurels, ce type de démarches n'a été encouragé que dans un petit nombre d'Etats membres (tels que le Royaume-Uni, le Portugal, la Hongrie, Malte, l'Espagne, la Slovénie, la France).

Un véritable suivi d'EQUAL – Le programme EQUAL est une des réussites du dernier cycle de fonds structurels. EQUAL a disparu de la nouvelle période de programmation. Alors que ses principes devraient faire l'objet d'une intégration horizontale, jusqu'à présent, aucun signe ne montre que ce suivi aura bien lieu. L'Espagne semble être un des rares pays où cette matière a reçu une grande attention et où un programme opérationnel spécifique est consacré à l'intégration des groupes exclus.



Et maintenant?

Bien que la phase de programmation soit en train de se terminer par l'adoption des Cadres nationaux de référence stratégiques et des Programmes opérationnels, les fonds structurels ne sont pas coulés dans le bronze: il existe encore de nombreuses possibilités de mettre au point des projets et une gouvernance innovante. A ce stade, il conviendrait de privilégier la promotion, l'usage et la diffusion de bonnes pratiques émanant de toute l'UE ; ces pratiques devraient, en effet, être mieux connues et utilisées par les ONG elles-mêmes mais également par les comités de gestion et de suivi.

Sur le moyen terme, l'actuelle consultation sur l'avenir des politiques de cohésion européennes mais également l'évaluation à mi-parcours des fonds structurels permettront d'insister sur le fait que, outre la convergence économique, les fonds structurels peuvent servir d'outil pour une plus grande cohésion sociale. Néanmoins, sans efforts particuliers, sans ressources et sans structures au niveau local et européen, rien ne bougera.

Elodie Fazi
Chargée de mission (EAPN)

QU'EN EST-IL DU MICRO-CRÉDIT?

Lors de la nouvelle période de programmation, de nouveaux instruments financiers ont vu le jour, notamment la possibilité de recourir au crédit (et pas uniquement aux subventions). Signalons un instrument particulièrement intéressant : JEREMIE (Ressources conjointes européennes pour les micro et moyennes entreprises).

Jeremie est une initiative conjointe de la Commission Européenne, de la Banque Européenne d'Investissement et du Fond Européen d'Investissement qui vise à promouvoir un meilleur accès au financement pour la création de micro entreprises et de PME dans les régions de l'UE. Cet instrument s'inspire partiellement de l'initiative du capital local à finalité sociale menée par la Commission en 2001.

Il permet aux 27 Etats membres de l'UE et à leurs régions d'utiliser une partie de leur enveloppe des fonds structurels afin de financer des start-up et des micros entreprises via des prêts, des fonds propres, du capital à risque et des garanties. Les autorités nationales et régionales doivent décider officiellement si elles souhaitent mettre en œuvre JEREMIE puisqu'il s'agit d'une alternative, et non d'une obligation, offerte aux pays/régions dans le cadre de la réalisation des fonds structurels 2007-2013.

Les micro-crédits sont un des instruments prévus dans le cadre des portefeuilles JEREMIE nationaux/régionaux. Ils peuvent être utilisés lorsqu'une « défaillance du marché » a été mise en évidence dans une analyse de carences et lorsque l'Autorité de Gestion le décide.

JEREMIE devrait également être au cœur de la nouvelle initiative européenne en matière de Micro-financement qui vient d'être annoncée par la Commission Européenne.

Elodie Fazi

Pour de plus amples informations, surfez sur:
<http://www.eif.org/jeremie/index.htm> et
http://ec.europa.eu/regional_policy/funds/2007/jii/jeremie_en.htm.

Communication de la Commission Européenne concernant une initiative européenne sur le développement du Micro-Crédit : (http://eurllex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0708fr01.pdf)

DIMENSION TRANSNATIONALE ET INCLUSION SOCIALE : PRINCIPAUX POINTS D'ENTRÉE POUR LES ONG SOCIALES

Suite à la disparition d'EQUAL, la dimension transnationale est devenue une préoccupation majeure pour les ONG sociales. Voici un aperçu des principaux canaux censés garantir la dimension transnationale dans le domaine de l'inclusion sociale.

La dimension transnationale dans le cadre du Fond social européen

Il incombe principalement aux Etats membres d'assurer le suivi d'EQUAL en intégrant la dimension transnationale dans les priorités « inclusion sociale » des Programmes opérationnels du FSE. Cependant, il est encore trop tôt pour prévoir la forme que cela prendra dans la pratique.

INTERREG IVC

Doté d'un budget de 321 millions d'euros, Interreg IVC fournit un cadre aux échanges d'expériences entre les institutions locales et régionales des différents pays. Il existe deux priorités: l'innovation et l'économie de la connaissance, l'environnement et la prévention des risques. L'inclusion sociale apparaît principalement à travers le prisme de l'emploi et du capital humain et les projets pouvant s'y référer couvrent le développement de l'emploi local et la participation des groupes victimes de discrimination. Interreg IVC vise principalement les régions et les autorités locales mais les « instances privées » peuvent participer aux opérations (à leurs propres frais) ou prendre part à la réalisation de certaines activités.

URBACT II

Doté d'un budget de 53 millions d'euros, Urbact II rassemble des acteurs locaux et régionaux afin d'échanger des expériences et de faciliter l'apprentissage de thèmes relevant des politiques urbaines. L'inclusion sociale est traitée par le biais de différentes thématiques : emploi et capital humain, régénération des quartiers défavorisés et cohésion sociale. Bien que les ONG ne soient pas reconnues comme partenaires directs de projet, elles sont néanmoins des partenaires essentiels lorsqu'il s'agit d'assurer le développement intégré des quartiers défavorisés.

L'accès des ONG aux Fonds : Une évolution chancelante ou des fondations qui tremblent ?

Vladimir Spidla, Commissaire européen en charge de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances, vient d'annoncer que les Fonds structurels 2007-2013 reposent sur 6 moteurs : la flexibilité régionale, l'appropriation, le partenariat, l'innovation, la coopération transnationale et simplification.

Pour ce qui concerne « l'appropriation », Vladimir Spidla a mis en avant le rôle central des ONG dans l'implication des adultes les plus défavorisés. Il y voit le principal moyen de garantir que les populations soient les sujets, et non pas les objets, des changements sociaux.

Cependant, au vu de ce qui se passe dans les 27 Etats membres de l'UE et de la lente progression des Programmes opérationnels, nous nous sentons souvent frustrés par l'absence de mécanismes clairs destinés à garantir la pleine participation des ONG à la conception et à la réalisation des projets.

Actuellement, outre les canaux habituels d'accès aux fonds, pour lesquels les prestataires, de tous secteurs confondus, se livrent une concurrence acharnée, il existe trois voies particulières qui peuvent être empruntées par les ONG: les subventions globales, le renforcement des capacités et l'assistance technique (AT).

Les petits programmes « à finalité sociale » subventionnés jusqu'à présent existent toujours dans le programme 2007-2013. Des signes avant-coureurs indiquent que certains de ces programmes ont déjà été lancés en Hongrie et copiés au Royaume-Uni. Des débats sont en cours dans plusieurs Etats membres afin de cibler le Fonds social européen (FSE) sur les petits opérateurs. En Angleterre, par exemple, un nouveau programme, doté d'un financement réservé à 100% aux ONG, a été présenté.

Dans ce que l'on appelle désormais les zones de convergence, des fonds sont généralement disponibles afin d'assurer le renforcement des capacités dans le cadre des mesures institutionnelles/de gouvernance. Ces subventions n'étant pas réservées aux ONG, les projets locaux et de volontariat se retrouvent en concurrence avec

d'autres secteurs. Cependant, certains gouvernements prennent l'initiative de cibler les fonds sur les ONG. Ainsi, en Slovaquie, le gouvernement s'est engagé, dans son Programme opérationnel (PO) pour le développement des ressources humaines à assurer l'évolution qualitative du secteur non-gouvernemental.

La situation générale de l'assistance technique reste très opaque. Ce type de financement consiste à renforcer les capacités relatives à la réalisation effective des PO du FSE et du FEDER. C'est ainsi que l'AT met l'accent sur la conception, la réalisation et l'évaluation des projets Fonds

Structurels menés dans tous les secteurs.

La position de la Commission Européenne à propos du ciblage de l'AT n'a pas varié : les fonctionnaires « n'envisagent pas l'octroi » de financements ciblés dans le cadre de l'assistance technique. Néanmoins, des discussions très

intéressantes entre EAPN et la Commission sont en cours afin d'examiner les possibilités de revenir sur cette position.

Dans les Etats membres, les avancées en matière d'AT sont également assez lentes. Des discussions intenses entre le gouvernement et les ONG se poursuivent dans les régions anglaises, alors que certains réseaux d'ONG sont les premiers à réussir à décrocher des fonds d'AT à Malte, au Portugal et en France.

Bien que l'évolution semble "chancelante", les acteurs associatifs continuent leur pression à tous les niveaux et font trembler les fondations même des fonds structurels 2007-2013 dont le lancement fut assorti de belles promesses en faveur d'un partenariat effectif entre tous les secteurs.

Les ONG continuent leur pression à tous les niveaux et font trembler les fondations même des fonds structurels 2007-2013

Ray Phillips

Directeur du « London Voluntary Sector Training Consortium »

Les fonds structurels en pratique: Deux expériences différentes...

Quand il s'agit d'avoir accès aux fonds structurels, les expériences varient grandement de pays en pays. Découvrez deux histoires différentes...

P ortugal: Améliorer les capacités des ONG sociales

L'Acreditar - projet d'agence de consultance sociale - est un projet mené par EAPN Portugal en partenariat avec l'Université catholique portugaise et l'Union régionale des organisations de solidarité sociale, dans le cadre de l'initiative communautaire Equal. Mené entre 2005 et 2007, ce projet a eu comme objectif principal de promouvoir des modèles et des stratégies visant à renforcer les capacités des ONG sociales, en particulier dans le domaine de la gestion de la qualité, de la planification stratégique et de la durabilité.

12 organisations de la région de Porto ont participé à ce projet organisé autour de 4 types d'activités:

- Une formation de troisième cycle en "gestion d'organisations sans but lucratif" - ouverte au personnel en charge du développement stratégique au sein de leur organisation ;
- Cycles de formation - adaptés aux besoins spécifiques de chaque organisation. Ces formations se sont concentrées sur les compétences individuelles, mais aussi de groupe et organisationnelles ;
- Groupes de Travail - offrant la possibilité d'établir un dialogue et un apprentissage mutuel entre les différentes ONG prenant part au projet ;
- Soutien et suivi - pour chaque organisation soutenue, une équipe a suivi de près le processus de développement de la qualité.

Le processus de qualification a fait l'objet d'un suivi afin d'assurer l'intégration du modèle de qualification mis au point dans le cadre du projet. En particulier, les cycles de formation et les groupes de travail ont permis le développement de Lignes directrices pour la qualification organisationnelle comme principal résultat du projet. Ces lignes directrices identifient des stratégies et des mécanismes de qualification adaptés au secteur sociale. Elles illustrent également les parcours de qualification suivis par les organisations participant au projet.

*Maria José Vicente
EAPN Portugal*

S lovénie : Comment assurer le développement du secteur du volontariat lorsque les représentants du secteur public pensent mieux savoir que nous

Il est difficile de dire s'il existe ou non un secteur non gouvernemental en Slovaquie. Si l'on considère que ce genre de secteur est caractérisé par des instruments/programmes communs et par des organisations « parapluie », on ne peut pas dire que ce type d'instances, s'adressant aux ONG, existent en Slovaquie ; à l'exception peut-être de quelques réseaux travaillant dans des conditions de travail difficiles.

Dans ce contexte, les trois principaux réseaux nationaux d'ONG ont harmonisé leurs opérations en février 2007 en élaborant une stratégie commune de développement par le truchement d'un comité d'experts. L'objectif consistait à donner une définition plus détaillée de la priorité : « Encourager le développement des ONG, du dialogue civil et social pendant la période 2007 - 2013 » du programme opérationnel. Le Comité a rédigé un programme de travail pour cette période destiné à peaufiner la définition de la priorité susmentionnée ainsi que son contenu, afin de guider le Ministère de l'Administration publique dans sa fonction d'Autorité de gestion.

Malheureusement, nos craintes initiales se sont confirmées, le Ministère ayant rejeté en partie notre plan et n'en ayant retenu que quelques infimes parties. Ceci pousse notre secteur à s'interroger : y a-t-il vraiment quelque chose à faire ? Visiblement, le Ministère en sait davantage sur le développement du secteur du volontariat que le secteur lui-même!

Il est évident que les ONG sont les seules à pouvoir repérer et définir ce qu'il est nécessaire de faire pour que le secteur fonctionne mieux.

*Robert Levicar
Agence pour les Initiatives de Développement*

QUELS TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS?

Accompagnement de personnes réfugiées vers l'emploi, implication de parents dans la programmation des activités de la communauté, services innovants pour personnes aveugles, formations dans les domaines de la santé et des nouvelles technologies, programmes d'été pour jeunes en difficulté...

Il ne s'agit que de quelques exemples illustrant ce que les fonds structurels ont fait pour lutter contre l'exclusion. Vous trouverez davantage d'exemples de projets en visitant les sites suivants:

- London Voluntary Sector Training Consortium, member of EAPN UK : <http://www.lvstc.org.uk/>
- Fast forward grants programme, mis en place par la région de Londres : <http://www.gle.co.uk/services/Programmes/FFG.htm?id=23>
- Catalyst programme (East Midland, Angleterre) : <http://www.catalystfund.org.uk/index.htm>
- Site de la Fondation Luis Vives (Espagne) : <http://www.fundacionluisvives.org/areas/pse/fse/index.html>
- Programme de formation sur les fonds structurels à destination des ONG sociales (Malte) : <http://www.mrc.org.mt/page.asp?p=8680>

EQUAL, c'était...

- Un programme sur 6 ans (2001-2006) avec...
- Une dotation de 3 milliards d'euros du Fond social européen (FSE) investie dans le développement du marché de l'emploi...
- Réalisé par le biais de plus de 3000 partenariats de développement rassemblant...
- Plus de 20.000 partenaires et...
- Atteignant plus de 1 million et demi de personnes en Europe.

Le FSE – à l'image de nombreuses firmes compétitives – investit 5% dans la mise au point et l'expérimentation de nouveaux produits, services et processus de production; EQUAL était le département Recherche et Développement du FSE.

*Gerhard Braeunling,
Chef de Section auprès de la
DG Emploi et Affaires Sociales*

*Responsable de la coordination
des activités transversales ayant
un lien avec les principes d'EQUAL*

Interview : Y a-t-il une vie après EQUAL?

La fin du programme EQUAL a soulevé de nombreuses questions chez les ONG sociales qui le considéraient comme un catalyseur pour l'échange de bonnes pratiques en matière d'inclusion. Un an après le démarrage des nouveaux fonds structurels, nous craignons toujours que les enseignements d'EQUAL soient insuffisamment pris en compte dans le nouveau cycle. EAPN a contacté Gerhard Braeunling, chef de section de la DG Emploi et Affaires Sociales et responsable de la coordination des activités transversales ayant un lien avec les principes d'EQUAL, afin de lui demander ce qui nous attend les prochains mois.

Q: Quelles sont les principales leçons à retenir du programme EQUAL?

R: EQUAL a encouragé l'innovation et de nouvelles approches sur le marché de l'emploi et dans la réalisation des politiques de l'inclusion sociale; ainsi, il a contribué à rendre le Fond social européen (FSE) plus efficace et à le transformer en un instrument essentiel pour le marché de l'emploi et pour l'inclusion sociale.

EQUAL a donné la priorité à l'expérimentation de nouvelles manières de faciliter la transition entre les institutions et les environnements professionnels ; il s'agit notamment de jeter des ponts solides entre l'éducation et le travail; l'inactivité et le travail; la prison et le travail; la migration et le travail; et d'assurer un équilibre entre la vie privée/familiale et le travail ainsi qu'entre le travail et l'apprentissage tout au long de la vie.

Le partenariat a été un des facteurs clés d'EQUAL. C'est grâce au partenariat qu'il a été possible d'atteindre les gens dans les villes, dans les régions et au niveau local; en réalité, il n'y a que peu ou pas d'alternatives du tout au partenariat lorsqu'il s'agit d'impliquer directement les acteurs locaux et de travailler au-delà des frontières et des responsabilités institutionnelles.

Q: Comment s'assurer que les leçons d'EQUAL seront prises en compte?

R: Il n'y a aucun programme spécialisé destiné à remplacer EQUAL. Cependant, le règlement du FSE demande aux Etats membres et aux régions d'intégrer les leçons tirées d'EQUAL dans les nouveaux programmes du FSE. Ceci s'applique non seulement aux bonnes pratiques en matière de réalisation des politiques pour un marché de l'emploi inclusif mais également à la bonne gouvernance des programmes qui doit s'appuyer sur le partenariat, la coopération transnationale,

les actions innovantes et l'intégration transversale de l'égalité hommes/femmes.

Q: EQUAL a joué un rôle essentiel pour assurer la participation des ONG aux fonds structurels. Comment veiller à ce que la fin d'EQUAL ne se traduise pas en un partenariat affaibli?

R: S'inspirant de l'expérience d'EQUAL, le règlement du FSE établit des obligations et ouvre des portes pour l'établissement de partenariats et pour l'appui à ces derniers:

- Au niveau du programme, surtout via le partenariat dans le cadre des Comités de Gestion du programme et
- Au niveau des projets, via la participation des partenaires sociaux et une implication adéquate des ONG.

Q: La Commission dispose désormais de moins de pouvoir de contrôle dans les fonds structurels. Quelle sera sa responsabilité et celle des Etats membres en ce qui concerne le suivi d'EQUAL?

R: Pendant les négociations, le rôle de la Commission a été de garantir la prise en compte de l'approche et des leçons de EQUAL dans les nouveaux programmes.

Elle continuera à apporter son aide aux Etats membres et aux régions, surtout en facilitant l'apprentissage mutuel, en diffusant les bonnes pratiques et en encourageant la coopération transnationale et interrégionale ; par exemple, par le biais d'échanges d'expériences, d'activités de sensibilisation, de séminaires, de mise en réseau et de révisions par les pairs.

Entretien : Elodie Fazi



La situation sociale en Slovaquie : le taux de chômage le plus élevé de l'UE

L'économie slovaque a subi une industrialisation massive sous le régime communiste avec une production orientée vers le marché soviétique. Le démembrement de l'Union Soviétique (1991) a plongé notre économie dans une crise profonde.

Le PIB a chuté de 23% en 1993 par rapport à son niveau de 1990. L'emploi dans l'industrie a chuté de 24% entre 1989 et 1994. Le taux de chômage est passé de 1,5% en 1990 à 18 – 19% en 1998 (pour se fixer à environ 13% en 2007).

Les communautés rurales, principalement composées de Roms, ont été les plus touchées. Faire la navette tous les jours est devenu difficile à cause du retrait des subventions aux transports publics et l'arrêt de la construction de logements publics a compliqué le déménagement vers les villes. En 2004, le taux de chômage au sein de la minorité Rom était estimé à 79,8% en comparaison avec une moyenne nationale de 18,1%.

Le système de protection sociale qui a vu le jour dans les années 1990 et qui garantissait un niveau minimum pour les retraites, les allocations de chômage, les allocations familiales, etc. a été progressivement supprimé. La protection sociale est devenue la principale victime de la lutte pour la stabilisation des finances publiques. " L'assistance sociale généreuse " a été jugée coupable du taux élevé de chômage, car, selon certains, elle décourageait les bénéficiaires à chercher du travail. Les préjugés de la population à l'égard des Roms ont été utilisés afin de « justifier » ces coupes dans les budgets.

Depuis 2002, les personnes qui sont dans le besoin n'ont plus droit à un revenu minimum de survie. Les allocations sont calculées en fonction de la taille des familles. Les conditions d'octroi des aides sociales ont été rognées ainsi que leurs montants, et ce en pleine période de dérégulation de l'eau, de l'énergie et des prix d'autres services liés au logement.

Malgré la croissance de l'économie slovaque, le

pays connaît toujours le taux le plus élevé de chômage de longue durée dans l'UE. Jusqu'à présent, une politique active du marché de l'emploi, les investissements étrangers, la création d'emplois et la liberté de chercher un emploi à l'étranger n'ont offert que peu de débouchés aux chômeurs de longue durée. Vivre dans un ménage de chômeurs est devenu une réalité quotidienne pour un enfant sur dix en Slovaquie.

Selon les données SILC pour 2005, 12,4% des ménages éprouvent de grosses difficultés et en 2004, en Slovaquie, 19,2% des ménages ont eu du mal à joindre les deux bouts. Les familles avec enfants représentent 73% des ménages en situation de pauvreté (58% dans l'UE des 25). Dans les ménages sans emploi avec enfants, un quart à peine des enfants peut participer aux activités extrascolaires. Plus de 40% des parents disent qu'ils ont totalement renoncé à ce type de dépenses pour leurs enfants.

D'après le manifeste de programme du nouveau gouvernement social-démocrate (2006), « les objectifs de cohésion sociale et de meilleure qualité de vie pour tous doivent aller de pair avec les objectifs de croissance et de performances économiques et de croissance en termes d'emploi. » Cependant, les groupes d'intérêt semblent privilégier la réalisation des critères de Maastricht et ceux d'adhésion à la zone euro en 2009 plutôt qu'un quelconque engagement en faveur des droits sociaux des concitoyens. Les personnes défavorisées n'ont toujours pas de voix lorsqu'il s'agit d'inscrire l'accès aux droits sociaux à l'agenda public.

Zuzana Kusa
Réseau slovaque de lutte contre la pauvreté

COUP DE PROJECTEUR SUR EAPN SLOVAQUIE

Le Réseau slovaque de lutte contre la pauvreté (SAPN) a commencé à travailler de manière informelle en 2004 et n'a été reconnu officiellement qu'à la fin 2006. Le réseau est devenu membre officiel d'EAPN lors de l'Assemblée Générale 2007 d'EAPN.

Le SAPN a adopté une approche basée sur les droits humains pour aborder la question de la pauvreté. Il soutient les objectifs et les activités d'EAPN et base son action sur la participation, le partenariat et la solidarité.

Bien qu'il soit encore une organisation assez jeune, le SAPN rassemble plus d'une douzaine d'ONG ayant une solide expérience du travail social de première ligne ainsi qu'un sérieux bagage académique.

Le réseau vise à unir les forces des ONG et des groupes volontaires de manière plus efficace afin que la lutte contre la pauvreté trouve sa place dans l'agenda public. Afin de réaliser l'objectif qui est le nôtre, nous commentons l'incidence de la législation sociale sur les groupes les plus vulnérables et nous assurons la couverture médiatique de situations locales et régionales méconnues qui sont en désaccord avec la Charte Sociale Européenne et avec la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Le SAPN œuvre à la création d'un forum d'organisations non lucratives et d'experts universitaires afin d'échanger des expériences, des informations et des bonnes pratiques mais aussi afin de se positionner de façon critique par rapport aux politiques nationales visant à la réalisation des objectifs communs de Nice (2001), et ce dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination et de la lutte contre la pauvreté.

Ivan Lesay
Réseau slovaque de lutte contre la pauvreté

La conférence sur le sans-abrisme révèle une absence de services de base aux sans-abris dans la plupart des villes slovaques

La première conférence nationale sur le sans-abrisme a eu lieu les 14 et 15 Novembre 2007 à Liptovský Ján (au nord de la Slovaquie) et elle a rassemblé 90 participants provenant de 50 organisations d'horizons différents (ONG, conseils municipaux, églises) et des représentants de 36 villes et villages. La conférence a été financée par le Fond social européen ainsi que le programme EQUAL.

L'organisation Proti prúdu (A Contre-Courant) – un des membres fondateurs du Réseau slovaque de lutte contre la pauvreté – en était le principal organisateur. Proti prúdu travaille avec les personnes sans-abri depuis 2001, principalement via la publication et la distribution du journal de rue Nota Bene (actuellement, dans 19 villes de Slovaquie).

Parmi les participants à la conférence, on comptait non seulement des personnes travaillant en première ligne avec les sans-abri mais également des représentants officiels de plusieurs

organisations « parapluie » et d'instituts de recherche. Certains participants avaient eux-mêmes connu l'exclusion du logement.

La conférence a été pour les participants l'occasion d'apprendre à se connaître les uns les autres, d'échanger des expériences et de s'inspirer des discours d'experts slovaques et étrangers à propos du travail social, de la politique sociale au niveau local, de la législation, des politiques du logement... etc.

Une place importante a été accordée à l'expérience des organisations qui offrent une prise en charge holistique des personnes sans-abri. Des documentaires impressionnants, illustrant

le travail effectué avec ces groupes, ont pu être visionnés à cette occasion.

Les discussions ont fait apparaître que les problèmes les plus fréquents auxquels sont confrontés les travailleurs sociaux et les prestataires de services pour sans-abri sont le sous-financement, des locaux inappropriés aux activités menées, peu de coopération de la part des décideurs et les défaillances des législations.

Ceci a provoqué la mise en place d'un groupe de travail rassemblant onze organisations visant à la formulation de commentaires et de propositions concernant le projet de loi sur les services sociaux qui, lorsqu'il aura force de loi, exercera une incidence cruciale sur l'accès aux services sociaux et sur leur champ d'action. Un des objectifs consiste à élargir le mandat des services aux sans-abri qui devrait dépasser la réponse aux besoins fondamentaux et intégrer

la promotion de la qualité de vie et de l'inclusion sociale.

Les participants ont également adopté une déclaration commune qui exprime leurs inquiétudes face à la pénurie de

services sociaux de base aux sans-abri dans la plupart des villes slovaques.

Une étude menée pendant la conférence a montré que 80% des villes participantes connaissent une pénurie au niveau de l'offre de centres d'accueil et que près de la moitié des participants pensaient que leur ville natale n'était pas suffisamment préparée à la prise en charge des sans-abri au cours de l'hiver prochain.

Ivan Lesay

Réseau slovaque de lutte contre la pauvreté

Notre objectif :
faire des fonds structurels
un meilleur outil de lutte
contre l'exclusion

N° 124
Octobre-Décembre 2007

Imprimé en Français et en Anglais
et disponible en d'autres langues
sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
A. Gueudet

Square de Meeûs 18
B-1050 Bruxelles
tél. 32 2 226 58 50
fax 32 226 58 69

E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: <http://www.eapn.org>

Avec la contribution de
E. Fazi
C. Flémal

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne

Rendez-nous visite
WWW.eapn.org

EAPN | N°124 | 2007

8